Bilan Index F/H 2023

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	2,9	37	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	3,5	10	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,9	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			82		100
INDEX (sur 100 points)			**82**		**100**

Historique
Index 2022 : 91 points
Index 2021 : 91 points
Index 2020 : 92 points
Index 2019 : 88 points
Index 2018 : 71 points

La baisse globale de notre index 2023 s'explique par l'application stricte des règles qui régissent l'indicateur 2 mesurant l'écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes.
A noter que dans le même temps l'indicateur 1 mesurant l'écart de rémunérations entre les femmes et les hommes progresse d'1 point supplémentaire.
En effet, notre accord conclu avec les organisations syndicales pour l'année 2023, a privilégié, dans ses mesures exceptionnelles en soutien du pouvoir d'achat, l'attribution d'une enveloppe unique d'augmentation générale (incluant le budget des augmentations individuelles) pour tous les salarié(e)s dont la rémunération annuelle était inférieure à 43 992 € (Plafond Annuel de la Sécurité Sociale).
Cette approche exceptionnelle annule de facto la prise en compte de cette population dans le calcul strict de l'indicateur 2.
De fait, sans cette application stricte des textes, les points obtenus sur l'indicateur 2 auraient été maximisés et notre index s'afficherait à hauteur de 92/100.
Si l'on considère l'ensemble des augmentations (Générale + Individuelle) sur tous les collaborateurs, l'équité est respectée puisque 84,7 % des femmes et 84 % des hommes ont bénéficié d'une augmentation en 2023.